

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. DUREAU, FERRER, Mme VACQUE, MM. DI PALMA, FORGUES, THIOLON, Mmes CASTERA, GALINOU

POUVOIRS : M. CLAUDAUD à M. FERRER

Mme LAGUE à Mme CARTRON

ABSENT : M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUREAU

CONVOCATION du 18 mars 2022

ORDRE DU JOUR :

Examen et vote des comptes administratif et de gestion 2021

Affectation du résultat

Rapport du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

Tours de garde des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Désignation de délégués pour la commission de suivi LGE à Samazan

Comptes-rendus des commissions

Travaux en cours

Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

1. Examen et vote des comptes administratif et de gestion 2021

- Fonctionnement :
Dépenses : 403 001,65 €
Recettes : 436 104,46 €
Excédent : 33 102,81 € avec un excédent reporté de 101 504,20 €

- Investissement :
Dépenses : 68 617,21 €
Recettes : 33 989,63 €
Déficit : 34 627,58 € avec un excédent reporté de 464,99 €

Soit un résultat de clôture de **100 444,42 €**.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité et le compte administratif 2021 est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention.

2. Affectation du résultat

001 : déficit d'investissement reporté = 34 162,59 €

002 : excédent de fonctionnement reporté = 100 444,42 €

1068 : affectation du fonctionnement vers l'investissement = 34 162,59 €

3. Rapport du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Maire s'assure que tous les élus aient bien reçu le rapport avec la convocation du Conseil Municipal. Les élus débattent et prennent note des observations formulées.

4. Tours de garde des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Les tours de garde sont établis, les prescriptions sanitaires en vigueur permettent le retour du bureau de vote à son lieu initial c'est-à-dire au Foyer Rural.

5. Désignation de délégués pour la commission de suivi LGE à Samazan

Monsieur le Maire informe les élus d'un mail reçu par les services préfectoraux demandant à ce que soit renouvelée la désignation des délégués pour la commune de Caumont-sur-Garonne (l'arrêté préfectoral arrivant à échéance).

Monsieur Pierre IMBERT, est renouvelé en qualité de délégué titulaire
Madame Aline CARTRON est désignée en qualité de déléguée suppléante.

6. Travaux en cours

Le chauffage du Foyer Rural est en cours d'intervention.

Pour faire suite au courrier du secrétariat d'état chargé de la transition numérique et des communications électroniques, l'opérateur SFR a pris contact pour l'étude de l'implantation d'un futur récepteur.

7. Comptes-rendus de commissions.

Mme Claudine VACQUE donne le compte-rendu du Conseil d'école du 1^{er} mars.

L'ouverture de la 3^{ème} classe à Sainte-Marthe verra l'accueil du CE1. Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2022 sont les suivants :
Caumont : PS : 16 ; MS : 14 ; GS : 17 et CP : 23 soit 70 élèves
Ste Marthe : CE1 : 19, CE2 : 14 ; CM1 : 18 ; CM2 : 17 soit 68 élèves.

M. Yann DUREAU informe que la commission « Festivités-Sport-Loisirs » s'est réunie le 03 mars et qu'elle a défini le montant des subventions aux associations pour le budget 2022.

M. Guy THIOLON fait un résumé de la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux Sud Marmande qui s'est tenue le 22 mars. L'année 2021 s'est bien déroulée avec un débit des bornes constant et surtout un rendement de 87 % (en hausse).

8. Questions diverses.

Suite à la proposition de M. Laurent FORGUES pour la création d'un espace pour enfants, M le Maire demande aux élus de réfléchir sur des idées d'aménagements de loisirs pour la commune.

Le Carnaval des enfants, organisé par l' APE aura lieu le 15 avril après-midi dans la rue Nompard de Caumont (du Monument aux Morts jusqu'au Canal).

Une exposition itinérante des enfants aura lieu le 20 mai 2022.

La séance est levée à 21h45.